



**Travaux de dégagement ligne Orange  
Rue du Pont Hogris**

Effectués par l'entreprise ARBOR & SENS pour le compte de SYMEL

Le mercredi 16 septembre 2020

**La Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande déposée le lundi 14 septembre 2020 par M. Arnould de l'entreprise ARBOR & SENS - rue de l'Allière 14500 VIRE en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de dégagement de ligne Orange, le mercredi 16 septembre 2020, rue du Pont Hogris,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'Entreprise ARBOR & SENS est autorisée à réaliser des travaux de dégagement de ligne Orange, rue du Pont Hogris, le mercredi 16 septembre 2020,

**Article 2**

En raison de ces travaux, la circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie rue du Pont Hogris durant cette même période.

**Article 3**

Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise ARBOR & SENS,

**Article 4**

La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise ARBOR & SENS,

**Article 5**

Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

**Article 6**

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale,
- M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
- M. le Responsable des services techniques municipaux,
- L'Entreprise ARBOR & SENS

Fait à Saint Pair sur mer,

Le 14 septembre 2020.

La Maire

Annaïg LE JOSSIC

